

Annexe 5

C.C.A.S. de SAINT-ZACHARIE
Hôtel de Ville
1, Cours Louis-Blanc
83640 SAINT-ZACHARIE



Régie d'avances d'octroi de bons alimentaires d'urgence
(Centre des Finances Publiques de de SAINT-MAXIMIN-LA-SAINT-BAUME ; délibération du 23/03/21 Préf 06/04/21)

BON DE NOËL N° 2

Valeur : **70,00 €**

valable un mois à compter du

alloué à :
NOM
PRENOM
DATE DE
NAISSANCE
ADRESSE

RECHIMEN

Ce bon vous permet d'acheter des biens alimentaires de premières nécessités * à
SUPER U

Le Président du C.C.A.S.,
Jean-Jacques COULLOMB

* sont exclus les boissons alcoolisées et produits alimentaires non essentiels